

Prévention, éducation et intervention en
matière de consommation de substances en
milieu scolaire :

UNE NOUVELLE NORME PANCANADIENNE

Note de synthèse à
l'intention des autorités de
santé publique et des
responsables de systèmes



© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'orientation a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veuillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une nouvelle norme pancanadienne. Note de synthèse à l'intention des autorités de santé publique et des responsables de systèmes

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

Une occasion à saisir ensemble

La consommation de substances chez les jeunes et les méfaits qui y sont associés représentent un enjeu pour la santé de la population dont les conséquences se prolongent bien au-delà de l'adolescence. Les décès liés à la drogue figurent parmi les principales causes de mortalité chez les Canadiens âgés de 10 à 18 ans et les taux de vapotage et de polyconsommation continuent d'augmenter chez les élèves. De plus, la première exposition est plus précoce en comparaison aux générations précédentes. Parce que le milieu scolaire touche la quasi-totalité de la population d'enfants et de jeunes, il constitue un milieu où la prévention universelle et l'intervention précoce peuvent rejoindre les jeunes avant que les méfaits ne se produisent.

Les secteurs de la santé publique et de l'éducation s'emploient depuis longtemps à coordonner leurs interventions en matière de consommation de substances et cet effort se poursuit d'un bout à l'autre du pays. Un cadre commun vient à présent renforcer ce travail, en aidant les partenaires à harmoniser la planification, le financement et la prestation des services, afin que la prévention et les soins rejoignent un plus grand nombre de jeunes de manière cohérente, et que les élèves les plus susceptibles d'en bénéficier soient bien pris en charge.

Un nouveau cadre national a été élaboré pour appuyer cette coordination ; il propose aux établissements scolaires des directives fondées sur des données probantes pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances. Pour le secteur de la santé publique, ce cadre propose une structure commune qui permet de faire le lien entre une stratégie de prévention à l'échelle de la population et des initiatives en milieu scolaire et de jeter les bases d'une coordination intersectorielle, ce dont dépend une prévention durable.

En quoi consiste la Norme ?



Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12^e année au Canada (« la Norme ») est un cadre pancanadien volontaire qui offre des orientations fondées sur des données probantes aux établissements scolaires

de la maternelle à la 12^e année. Elle a été élaborée dans le cadre d'un partenariat entre Bienamont : le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les adolescents de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé (EPS) Canada, la Commission des élèves du Canada (CÉC) et le Groupe CSA, avec une contribution significative de la part de jeunes, de familles et de tuteurs/tutrices, d'éducateurs, de professionnels de la santé et de parties prenantes autochtones.

La Norme s'articule autour d'une approche selon les niveaux suivants et adaptée en fonction du stade de développement.



La prévention universelle (niveau 1) :

elle vise à renforcer les facteurs de protection chez tous les élèves grâce au climat dans l'établissement scolaire, au sentiment d'appartenance des élèves à leur école, à l'apprentissage socio-émotionnel et à une éducation en matière de santé adaptée à leur âge.



Le soutien ciblé (niveau 2) :

il offre un accompagnement supplémentaire pour les élèves qui présentent des signes précoces de risque ou de consommation de substances, par le dépistage, un suivi axé sur les relations interpersonnelles et des interventions en petits groupes.



l'intervention intensive (niveau 3)

elle répond à des situations plus complexes par des parcours de soins individualisés et une coordination avec les équipes scolaires, les familles et les tuteurs/tutrices, ainsi qu'avec les prestataires de services communautaires.

La Norme adopte également une perspective axée sur le stade de développement, en reconnaissant que la prévention, l'éducation et l'intervention auront un visage différent lorsque l'on cible la petite enfance et l'enfance (de la maternelle à la 5^e année), ou le début et le milieu de l'adolescence (de la 6^e à la

9e année) ou la fin de l'adolescence (de la 10e à la 12e année). La Norme s'inscrit dans l'esprit de l'approche globale de la santé en milieu scolaire et des écoles promotrices de santé déjà mises en œuvre aux quatre coins du Canada dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle propose des informations précises et fondées sur des données probantes en matière de consommation de substances.

Comment la Norme rejoint la santé publique

Les secteurs de la santé publique et de l'éducation partagent la responsabilité de la santé et du bien-être des enfants et des jeunes, et la Norme vient proposer un outil supplémentaire pour faire le lien entre la prévention à l'échelle de la population et ce que font les établissements scolaires. Elle s'appuie sur les forces suivantes déjà présentes au sein des deux secteurs.

Les écoles, un milieu propice à la prévention à l'échelle de la population

La Norme s'appuie sur une approche de santé publique, en appliquant les principes de promotion de la santé et en tenant compte des déterminants sociaux de la santé. Les niveaux 1 à 3 de la Norme rejoignent l'ensemble de la population scolaire, en renforçant les conditions qui protègent les jeunes tout au long du continuum de l'éventail de la consommation de substances, et ce, depuis l'absence de consommation jusqu'à la consommation problématique et ses méfaits, couvrant ainsi la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

La Norme s'aligne sur l'initiative des écoles promotrices de santé

De solides liens intersectoriels entre la santé et l'éducation sont déjà en place partout au pays en matière de consommation de substances, depuis l'abstinence jusqu'à la consommation problématique et ses méfaits connexes, couvrant ainsi la prévention primaire jusqu'à la prévention tertiaire.

Le Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé (CCES), qui bénéficie de l'appui de l'Agence de la santé publique du Canada, est un exemple de la mise en œuvre de l'approche des écoles promotrices de santé depuis des années. La Norme applique ces mêmes conditions et engagements à un domaine précis et pressant : la promotion du bien-être des élèves et la prévention des méfaits liés à la consommation de substances dans le milieu scolaire, de la maternelle à la 12^e année.

Un cadre commun favorise la coordination intersectorielle

Une part importante de l'étroite coordination entre la santé publique et l'éducation s'est établie en majeure partie au fil des relations, au cas par cas. Un cadre commun favorise un engagement cohérent à agir à l'échelle de la stratégie, du financement et de la gouvernance, afin que les programmes de prévention, les parcours d'orientation vers divers services et la capacité de prestation des services, puissent être planifiés conjointement.

Bienveillance et équité plutôt que punition

La Norme repose sur des principes de santé publique tels que la réduction des méfaits et l'équité en matière de santé. Elle met ainsi l'accent sur : la réduction des méfaits ; l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (ÉDID) ; et des interventions axées sur la bienveillance plutôt que punitives, reflétant ainsi les engagements pris par la santé publique et par de nombreuses collectivités scolaires. La Norme vient donc renforcer cette orientation commune, en ménageant un espace permettant à la santé publique de soutenir et de prolonger cette approche.

Comment la Norme peut appuyer le travail de la santé publique

Les autorités de santé publique peuvent s'aligner sur la Norme à l'échelle systémique plutôt qu'à l'échelle individuelle. Selon la structure et le mandat de votre territoire de compétence, cela pourrait comprendre les initiatives suivantes.

1. **Harmoniser les stratégies et les cadres** en identifiant les correspondances entre la Norme et les stratégies provinciales, territoriales ou régionales en matière de santé publique et de consommation de substances, afin que les messages, les priorités et les ressources puissent converger.
2. **Allouer au système les ressources nécessaires à la Norme** puisque les parcours de niveau 2 et de niveau 3 de la Norme s'appuient sur la capacité de la communauté locale en matière de traitement, de réduction des risques et de rétablissement planifiés, qui sont financés par les programmes de santé publique.

3. **Renforcer la surveillance, les données et l'évaluation** en harmonisant les indicateurs, en fournissant des données à l'échelle de la population sur les tendances de consommation de substances chez les jeunes et en appuyant l'évaluation des résultats de la Norme au fil du temps.
4. **Renforcer les effectifs et les capacités** en intégrant des professionnels de la santé publique dans les établissements scolaires, en assurant une formation continue du personnel scolaire et communautaire, et en investissant davantage dans les effectifs dédiés à la prévention.
5. **Appuyer la gouvernance et les politiques intersectorielles** en tissant des liens entre les ministères responsables de la santé et de l'éducation et en favorisant la conclusion d'ententes à l'échelle du système qui officialisent l'interface entre la santé et l'éducation.
6. **Promouvoir l'équité en matière de santé** en veillant à ce que la mise en œuvre réduise, plutôt qu'elle n'accroisse, les disparités entre les régions, les communautés et les populations.

Que pouvez-vous faire dès à présent ?

En vous appuyant sur les points de convergence évoqués ci-dessus, vous pourriez commencer par appliquer certaines des mesures concrètes suivantes, qui s'inspirent d'initiatives en santé publique déjà existantes.



Identifier les correspondances. Lisez la Norme et comparez-la aux cadres de santé publique et aux stratégies en matière de consommation de substances déjà en vigueur dans votre territoire de compétence, en précisant les domaines où elles se renforcent mutuellement et les domaines propices à de nouvelles initiatives.



Intégrer la Norme dans la planification en santé publique. Lorsque vous élaborez ou renouvelez une stratégie en matière de consommation de substances chez les jeunes, de santé mentale ou de promotion de la santé, référez-vous à la Norme afin que les secteurs de la santé et de l'éducation puissent cibler un objectif commun.



Mettre sur pied ou renforcer des tables intersectorielles. Rassemblez les partenaires de la santé et de l'éducation autour de la Norme, en vous appuyant sur des mécanismes existants comme les structures de santé globale en milieu scolaire, plutôt que d'en créer de nouveaux.



Investir dans la capacité nécessaire pour les parcours d'orientation vers divers services. Les niveaux 2 et 3 de la Norme, respectivement le soutien ciblé et l'intervention intensive, présument qu'il existe déjà des services communautaires et qu'ils sont accessibles. Et c'est la planification à l'échelle de la population qui permet de concrétiser cette hypothèse.



Harmoniser les données et la surveillance. Coordonnez les indicateurs et la rédaction de rapports pour que le système puisse déterminer si la prévention a une incidence sur les résultats pertinents.



Plaider en faveur d'un financement durable et équitable. Utilisez la Norme comme point de départ pour plaider, à l'échelle provinciale, territoriale et fédérale, par l'intermédiaire de partenaires tels que l'Agence de la santé publique du Canada, en faveur d'un investissement durable nécessaire à la prévention à l'échelle de la population.

Un cadre commun aux deux secteurs



La contribution systémique la plus importante de la Norme est de proposer un cadre commun autour duquel les secteurs de la santé publique et de l'éducation peuvent planifier leurs actions conjointement. L'organisation du secteur de la santé publique varie d'une région à l'autre du pays : elle repose sur des autorités régionales de santé dans certaines juridictions, sur des services locaux de santé publique dans d'autres, et sur des structures plus centralisées ailleurs. Le point de contact le plus propice dépendra donc de l'architecture propre à votre territoire de compétence. Mais ce qui demeure vrai partout, c'est que la prévention, l'éducation et l'intervention à l'échelle de la population sont plus efficaces lorsqu'elles sont élaborées en partenariat par les secteurs de la santé et de l'éducation.

La Norme décrit une approche coordonnée à l'échelle du système, dans laquelle chacun.e a un rôle à jouer. Le rôle de la santé publique est fondamental, car les conditions en amont, la capacité de prestation de services et la prise en compte de l'équité, et sur lesquelles repose la Norme, relèvent déjà des activités que mène la santé publique.

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangement.ca